

OBLISAFE

OBLISAFE est une stratégie d'investissement développée par Goldwasser Exchange dans le cadre de ses services de gestion discrétionnaire de portefeuille. Ce document fournit aux intéressés des informations essentielles sur les modalités d'exercice du mandat de gestion confié à Goldwasser Exchange en cas d'option pour cette stratégie d'investissement. Les informations reprises ci-dessous ont pour but de vous aider à comprendre en quoi consiste OBLISAFE ainsi que les risques associés.

Objectif et politique d'investissement

Objectif: OBLISAFE a pour objectif premier d'assurer une récupération intégrale du capital investi tout en permettant un accroissement modéré de la valeur de votre investissement.

Principaux actifs traités: les fonds confiés en gestion seront principalement investis dans des obligations d'Etats ou d'émetteurs privés de bonne qualité (*voir infra Classes de risque*). Dans une moindre mesure, ils seront investis dans certaines SICAV ou fonds à prépondérance obligataire.

Moteur de performance: dans le cadre et les limites imposés par l'objectif et la politique d'investissement, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement en fonction de ses analyses et des perspectives d'évolution des marchés de taux. Les choix ainsi opérés résultent de la stratégie adoptée par l'équipe de gestion en matière de :

- crédit par une allocation sur les obligations d'Etats ou d'émetteurs privés ;
- taux d'intérêt par une allocation sur des obligations à taux variable ;
- devises en s'exposant sur les principales monnaies internationales ;
- SICAV et fonds obligataires : allocation maximale de 35%.

Moteur de sécurité: les mesures prises en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une récupération intégrale du capital investi sont les suivantes :

- investissement des fonds confiés dans des obligations d'Etats ou d'émetteurs privés de bonne qualité principalement (*voir infra Classes de risque*);

- investissement des fonds confiés en fonction de règles strictes de diversification ;
- suivi quotidien des valeurs du portefeuille ;
- prise de décision rapide de l'équipe de gestion.

Univers d'investissement: principalement le marché des obligations internationales.

Investissement minimum: 150.000 euros.

Indice de référence:

- 60% Bloomberg EUR Investment Grade European Corporate Bond Index
- 40% EURO STOXX 50

Définitions pertinentes

Obligation: titre financier émis par une société, un Etat ou une entité, représentant une reconnaissance de dette et donnant généralement droit à des intérêts.

Fonds: dans le présent document, l'appellation « fonds » est utilisée indistinctement pour désigner un organisme de placement collectif (OPC) prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), un fonds commun de placement (FCP) ou encore un compartiment d'une telle SICAV ou d'un tel FCP.

Organisme de placement collectif: il s'agit d'un organisme qui rassemble les montants placés par un certain nombre d'investisseurs et qui répartit ce capital total dans différents produits d'investissement.

Profil de risque et de rendement

Public cible : OBLISAFE s'adresse aux investisseurs dont le souci principal est la protection du capital investi et qui, pour ce faire, sont prêts à se satisfaire de rendements modérés.

Classes de risque : la sélection des instruments financiers composant le portefeuille se fait notamment sur base d'un système de classes de risque développé par Goldwasser Exchange (voir nos conditions générales). Dans le cadre d'OBLISAFE, les fonds confiés en gestion sont investis à concurrence d'au moins 50% dans des produits dont la classe de risque est inférieure à 3. Le reste du portefeuille pourra être investi dans des produits de classe 3 et, dans une moindre mesure, des produits de classe 4 (max 10%).

Principaux risques de l'investissement : il s'agit des risques usuels liés aux marchés des obligations dont :

- **Risque d'insolvabilité :** risque de perte résultant d'un défaut de l'émetteur pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital ;
- **Risque de liquidité :** risque que des conditions de marché défavorables affectent la capacité à vendre une obligation sans subir de perte ;
- **Risque de change :** risque lié aux fluctuations de la devise d'une obligation par rapport à l'euro ;
- **Risque de taux d'intérêt :** risque que des fluctuations de taux d'intérêt impactent négativement le rendement et la valeur d'un placement.

Politique en matière de devises et horizon d'investissement

Monnaie de référence : la stratégie OBLISAFE a pour monnaie de référence l'euro. Il sera donc considéré qu'un placement en euro ne fera pas courir de risque de change à l'investisseur par opposition aux placements en devises qui seront considérés comme faisant peser un tel risque sur l'investisseur.

Maintien d'une position forte en euro : en vue de limiter le risque de change, le portefeuille sera composé à 75% au moins de titres et/ou liquidités libellés en euro.

Horizon d'investissement : l'horizon d'investissement de la stratégie OBLISAFE se situe entre trois et cinq ans. Cette stratégie d'investissement pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

Politique en matière de diversification et de gestion du risque de liquidité et de taux

Diversification au niveau des émetteurs : la protection du capital est assurée par une stricte diversification des :

- **Emetteurs :** l'exposition sur un même émetteur est en principe limitée à 15% de la valeur totale du portefeuille ;
- **Devises :** l'exposition à une devise étrangère particulière (autre que l'euro) n'excède généralement pas 20% de la valeur du portefeuille.

Risque de liquidité : le Comité Financier s'efforce de n'intégrer au portefeuille que des instruments financiers bénéficiant d'un degré de liquidité suffisant. Pour ce faire, les titres intégrés au portefeuille seront en principe issus d'émissions dont la taille est supérieure à 100 millions d'euros.

Risque de taux : le Comité Financier gère le risque de taux en composant principalement le portefeuille (65%) de titres dont la maturité est inférieure à 10 ans. En période d'augmentation des taux d'intérêt, le Comité Financier pourra également privilégier des instruments à taux variable.

Fiscalité

Généralités : contrairement à une SICAV, le titulaire d'un compte OBLISAFE est directement propriétaire des instruments financiers dans lesquels ses fonds ont été investis. Le régime fiscal applicable aux revenus générés par un compte OBLISAFE variera donc en fonction de la nature de l'instrument financier ayant généré lesdits revenus.

Les différents instruments financiers : les clients ayant opté pour OBLISAFE seront principalement investis en obligations et, dans une moindre mesure, en SICAV et fonds obligataires.

SICAV et fonds obligataires : renseignements auprès de Goldwasser Exchange.

Régime fiscal des obligations : la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, prévoit le régime fiscal suivant pour les investisseurs particuliers belges :

- **Précompte mobilier libératoire :** 25% sur les intérêts payés ;
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB) :** en cas de vente avant l'échéance finale en Belgique ainsi qu'en cas d'achat en Belgique après la période d'émission : 0,09% (max 650 euros) ; au cours de la période de souscription (marché primaire) et à l'échéance finale : aucune TOB n'est due.

GOLDWASSER EXCHANGE NE GARANTIT NI LE CAPITAL NI LES RENDEMENTS ATTENDUS.
LES CONTRAINTES DE GESTION MENTIONNÉES DANS LA PRÉSENTE FICHE SONT APPLIQUÉES AVEC UNE CERTAINE MARGE DE SOUPLESSE. POUR PLUS DE DÉTAILS SUR NOS SERVICES DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE, PRIÈRE DE CONSULTER NOS CONDITIONS GÉNÉRALES OU DE NOUS CONTACTER AU 02 533 22 40.